
Présidence : Irlande**901ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**1. Date : Jeudi 9 février 2012

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 11 h 20

2. Président : Ambassadeur E. O'Leary3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *État de droit en Ouzbékistan* : Danemark-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/108/12), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/98/12), Ouzbékistan (PC.DEL/109/12 OSCE+)
- b) *Traitement réservé à des enfants de la Fédération de Russie adoptés aux États-Unis d'Amérique* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/97/12), Fédération de Russie (PC.DEL/110/12 OSCE+)
- c) *Arrestation de dirigeants de l'opposition et liberté d'expression au Kazakhstan* : Danemark-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/107/12), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/101/12), Kazakhstan

- d) *Peines de mort prononcées en Biélorussie* : Danemark-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/106/12), Biélorussie
- e) *Peine de mort aux États-Unis d'Amérique* : Danemark-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/105/12), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/99/12)
- f) *Évaluation finale des événements du 19 décembre 2010 à Minsk (Biélorussie) publiée par le Rapporteur spécial sur les événements du 19 décembre 2010 nommé par la Commission de contrôle international de la situation des droits de l'homme en Biélorussie* : Danemark-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/104/12), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/100/12), Biélorussie

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT
EN EXERCICE**

- a) *Allocutions prononcées par le Président en exercice devant la Commission Helsinki des États-Unis et le Conseil de sécurité des Nations Unies, les 8 et 9 février 2012, respectivement* : Président (CIO.GAL/13/12)
- b) *Entretien entre le Président en exercice et le Vice-Secrétaire d'État des États-Unis, M. W. Burns, le 8 février 2012* : Président (CIO.GAL/13/12)
- c) *Première réunion préparatoire du vingtième Forum économique et environnemental de l'OSCE, intitulée « Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme », tenue à Vienne, les 6 et 7 février 2012* : Président (CIO.GAL/13/12)
- d) *Visite du Représentant spécial du Président en exercice pour le processus de règlement transnistrien, M. E. Fouéré, à Chisinau et Tiraspol* : Président (CIO.GAL/13/12)

- e) *Visite de la Représentante spéciale du Président en exercice pour les questions de parité des sexes, Mme J. Zeitlin, à Vienne et Varsovie* : Président (CIO.GAL/13/12)

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/19/12 OSCE+)* : Secrétaire général
- b) *Quarante-huitième Conférence de Munich sur la sécurité, tenue à Munich, du 3 au 5 février 2012* : Secrétaire général (SEC.GAL/19/12 OSCE+)
- c) *Réunion avec les chefs de délégation des partenaires asiatiques pour la coopération, tenue le 2 février 2012* : Secrétaire général (SEC.GAL/19/12 OSCE+)
- d) *Conférence OSCE-Thaïlande 2012 sur le renforcement de la sécurité par la coopération régionale : l'approche globale de l'OSCE et l'expérience des partenaires asiatiques pour la coopération, qui doit avoir lieu à Chiang Mai (Thaïlande), les 13 et 14 février 2012* : Secrétaire général (SEC.GAL/19/12 OSCE+)
- e) *Troisième Conférence ministérielle des partenaires du Pacte de Paris, devant avoir lieu à Vienne, le 16 février 2012* : Secrétaire général (SEC.GAL/19/12 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Décennie de l'inclusion des Roms 2005–2015* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/102/12)
- b) *Suite donnée aux recommandations formulées dans le rapport du BIDDH sur les élections présidentielles et municipales tenues en Bulgarie les 23 et 30 octobre 2011* : Bulgarie (PC.DEL/103/12)
- c) *Décision du Conseil ministériel sur les présidences consécutives de l'OSCE en 2014 et 2015* : Lituanie (annexe)
- d) *Questions d'organisation liées à la séance du Conseil permanent prévue le 16 février 2012* : Président
- e) *Consultations informelles sur le statut juridique de l'OSCE, tenues à Vienne, les 8 et 9 février 2012* : Président
- f) *Excursion organisée par le Gouvernement autrichien à l'intention des diplomates, prévue le 29 juin 2012* : Président

- g) *Conférence OSCE-Thaïlande 2012 sur le renforcement de la sécurité par la coopération régionale : l'approche globale de l'OSCE et l'expérience des partenaires asiatiques pour la coopération, qui doit avoir lieu à Chiang Mai (Thaïlande), les 13 et 14 février 2012 : Président*
- h) *Réunion de donateurs pour des projets extrabudgétaires sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, prévue à Vienne, le 10 février 2012 : Président*
- i) *Annonces de contributions de l'Irlande à des projets extrabudgétaires :
Président*
- j) *Timbre-poste commémoratif marquant l'accession de l'Irlande à la
Présidence de l'OSCE : Président*

4. Prochaine séance :

Jeudi 16 février 2012 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/901
9 February 2012
Annex

FRENCH
Original: ENGLISH

901ème séance plénière

PC Journal No 901, point 4 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA LITUANIE

Monsieur le Président,
Distingués Membres du Conseil permanent de l'OSCE,

Je prends la parole aujourd'hui au nom de Son Excellence Audronius Ažubalis, Ministre des affaires étrangères de la Lituanie.

La recherche du consensus a été la marque de fabrique de la Présidence lituanienne de l'OSCE, qu'il s'agisse des projets de gestion de l'eau en Géorgie, du choix du Secrétaire général ou du programme lié à la Dimension humaine. Priorités nationales mises à part, nous nous sommes efforcés de remplir nos engagements et d'accomplir la tâche qui nous avait été confiée à Astana. C'est avec un engagement sincère que la Présidence lituanienne a négocié, sérieusement et tard dans la nuit de la réunion ministérielle de Vilnius, la décision relative aux présidences consécutives de l'OSCE en 2014 et 2015.

Il est extrêmement regrettable qu'un État participant aspirant à la présidence de l'OSCE ait récemment fait preuve d'un certain dédain pour les règles, les traditions et la recherche d'un consensus dans un autre forum où le compromis et le consensus sont tout aussi importants.

Nous refusons de céder à la logique de la violation des règles et du jeu du donnant-donnant. Nous refusons également d'accepter la logique consistant à « se retirer, sinon... » que certains des membres de ce Conseil essaient de nous imposer. La logique des ultimatums et de la pression n'a pas sa place dans cette Organisation.

Dans le passé, cette Organisation était essentielle car elle donnait la parole à des nations captives comme la nôtre et encourageait la démocratie et un comportement fondé sur des règles sur le continent européen et au-delà.

Respectant pleinement les principes démocratiques et le comportement fondé sur des règles, et compte tenu du rôle que cette Organisation a joué, et continue de jouer, dans l'aide apportée aux pays et aux régions pour relever les défis liés à l'instauration de la confiance, à la sauvegarde de la démocratie et à la protection des droits de l'homme, nous ne prendrons pas les mesures qui feraient obstacle à ses activités.

Non pas parce que nous cédon aux pressions de certains et que nous doutons de nos forces pour contrer les efforts qu'ils déploient pour limiter le plein exercice de nos droits de membres.

Nous le faisons parce que nous nous soucions de cette organisation et que nous croyons en elle.

Et c'est pour cette raison que nous sommes contraints d'attirer l'attention de ses membres sur les conséquences et les risques potentiels qu'il y aurait à placer à sa tête un pays dont la direction a des difficultés évidentes à respecter les règles du jeu.

Pourtant, rien n'empêche, pour le principe, de se poser les questions suivantes. Quelqu'un qui, par calcul, se refuse à rechercher le consensus, capital pour le fonctionnement de cette organisation, est-il prêt à présider l'OSCE? L'Organisation sera-t-elle mieux lotie avec une Présidence qui préfère la division au consensus et qui est prête à aller de l'avant malgré les intérêts plus généraux des groupes concernés?

Nous n'oublions pas, cependant, qu'il s'agit d'une décision et d'une responsabilité collectives. En tant qu'État participant, nous tenons et honorons nos engagements, et continuerons d'agir d'une manière transparente, fondée sur des principes et des règles, afin de servir les buts et les objectifs élargis de cette organisation.

Dans l'intérêt de l'OSCE et en espérant que toutes les prochaines présidences en exercice répondront au besoin de mettre en place une coopération équitable, constructive et consensuelle entre tous les États membres, la Lituanie respectera la procédure d'accord tacite concernant les futures présidences de l'Organisation.

Il ne faut pas s'y tromper, cela n'a pas été une décision facile pour nous car nous sommes bien conscients des conséquences de cette présidence pour l'Organisation dans son ensemble. Cependant, nous avons choisi de croire en la Serbie de demain et espérons que la présidence serbe de l'OSCE contribuera à renforcer la vocation européenne, l'attachement aux valeurs démocratiques et l'approche fondée sur des règles de la Serbie. Nous espérons également que la Serbie fera tout son possible pour poursuivre les efforts de consolidation de la paix dans la région des Balkans.

Monsieur le Président, je vous demanderais respectueusement d'annexer cette déclaration au journal de la séance.

Merci, Monsieur le Président.